



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Russie

Question écrite n° 57886

## Texte de la question

M Serge Charles attire l'attention de Mme le ministre de l'environnement sur les risques encourus à la suite du récent incident survenu dans une centrale atomique de Saint-Petersbourg. En effet, le 24 mars dernier, une fuite de gaz radioactifs a provoqué l'arrêt de la centrale « Leningrad » près de Sasnovy Bor. Or les quatre réacteurs de cette centrale, située sur les bords du golfe de Finlande, sont du même type que ceux de la centrale de Tchernobyl (Ukraine) où s'est produit le plus grave accident connu de l'histoire du nucléaire civil. Même si le ministère russe de l'énergie atomique a rapidement fait état du problème, en affirmant notamment que les rejets dans l'atmosphère ne dépassaient pas les règles sanitaires et les règlements concernant les installations de ce type, n'existe-t-il pas des risques semblables à ceux encourus, il y a six ans ? La situation apparaît d'autant plus préoccupante que cette centrale a déjà connu, en 1991, 11 arrêts dont deux d'urgence. Par ailleurs, au mois de février 1992, des experts du bureau d'inspection nucléaire suédois ont préconisé la fermeture de deux des réacteurs, dans les plus brefs délais, pour des raisons de sécurité. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire connaître son avis sur le sujet soulevé et si le Gouvernement entend intervenir, dans ce dossier, dans le souci de garantir la protection de la population.

## Texte de la réponse

Reponse. - L'amélioration de la sûreté nucléaire des pays de la Communauté des États Indépendants et de celle de l'Europe de l'Est est une priorité pour le Gouvernement français, en coopération avec les principaux pays de la Communauté. La Communauté avait ainsi prévu 150 millions d'ECU en 1992 pour l'amélioration de la sécurité des centrales. Seuls 30 millions d'ECU ayant été à ce jour engagés, pour des raisons de procédure interne à la commission, le Gouvernement français a demandé, à l'occasion du conseil environnement du 20 octobre, une révision des modes d'attribution de ces crédits, pour que l'Europe soit en mesure de répondre aux situations d'urgence. Par ailleurs, le principe d'un fond multilatéral sur la sûreté des centrales nucléaires associant les États-Unis, le Japon et les pays européens a été décidé à l'initiative de la France au cours du sommet G 7 de juillet 1992. Ce fond est en cours de constitution. Les experts en sûreté nucléaire français et allemands sont par ailleurs présents sur tous les sites posant des problèmes de sécurité, pour assister les autorités locales. Enfin, les problèmes de sécurité ne pourront être surmontés dans certains cas qu'en arrêtant les réacteurs les plus dangereux. Ceci suppose de développer des énergies de substitution et surtout de développer des politiques de maîtrise de l'énergie. Plusieurs opérations menées sur la base de faibles investissements ont permis de réaliser des économies d'énergie supérieures à 25 p 100. L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie met ainsi son savoir-faire à la disposition de pays d'Europe centrale et orientale.

1. Les actions bilatérales : 11 Tchécoslovaquie : Dans le cadre de l'accord DSIN-CSKAE signé en 1989, plusieurs projets ont été réalisés ou sont en cours de réalisation : différents séminaires techniques (vieillessement des composants du circuit primaire, contrôle-commande, spécifications techniques d'exploitation) ont permis des échanges fructueux ; un échange d'inspecteurs (deux semaines dans chaque pays) est en cours de réalisation ; la DSIN, associée au BMU (autorité de sûreté allemande), finance un programme d'aide à la commission tchécoslovaque pour l'évaluation des dossiers de sûreté de la centrale de Temelin. 12 Russie : Dans le cadre de l'accord signé en

1990 entre le GAN d'URSS et la DSIN, plusieurs projets avaient été réalisés ou préparés. Ils ont été repris et poursuivis dans le cadre de l'accord unissant la DSIN au GAN de Russie découlant d'un échange de lettres de février 1992. Ainsi plusieurs actions ont été conduites (séminaires sur la réévaluation de sûreté des centrales anciennes, sur les améliorations à apporter aux centrales en construction). Un échange d'inspecteurs à l'occasion d'arrêts de réacteurs (trois semaines dans chaque pays) est aussi en cours de réalisation. Le séminaire réunissant au plus haut niveau, les 19 et 20 mai 1992 à Paris, les autorités de sûreté russe, ukrainienne, lituanienne, suédoise, allemande, finlandaise et française, sous la présidence du ministre de l'industrie, a été un des événements marquants récents de cette politique.

13 Ukraine : Plusieurs actions sont mises en œuvre dans le cadre de l'accord DSIN-GANU signé en juin 1992 : échange d'inspecteurs, aide à l'établissement de réglementations et de procédures, conseils pour l'analyse de sûreté. Sur financement spécifique du Gouvernement français, les premiers travaux d'analyse de sûreté de la centrale de Rovno ont commencé.

2. Les actions multilatérales : 21 Programme d'assistance aux autorités de sûreté de Russie et d'Ukraine financé sur budget TACIS : Dans le cadre du programme TACIS, la CEE a mis en place un budget de 1,8 million d'ECU en 1992 pour une première phase d'un programme d'assistance aux autorités de sûreté de Russie et d'Ukraine. C'est ainsi qu'un groupement d'autorités de sûreté d'Europe (CWR, Consortium of Western Regulators) s'est constitué entre AVN (Belgique), BMU (Allemagne), CSN (Espagne), DSIN (France), ENEA/DISP (Italie), NII (Grande-Bretagne) et avec la participation de KFD (Pays-Bas) pour définir et mettre en place les tâches détaillées à réaliser, en concertation avec la Russie et l'Ukraine. Deux missions exploratoires ont été conduites respectivement dans ces pays en août et en octobre 1992 pour expliciter le programme complet à conduire dans les trois années à venir.

22 Une action du même type doit être entreprise en Tchécoslovaquie au début de 1993. À la demande des autorités de sûreté de ce pays (CSKAE), la DSIN a été désignée comme chef de file de ce programme.

23 La DSIN a également participé en 1992 à une mission de conseil auprès de l'autorité de sûreté bulgare, qui venait en complément de l'assistance fournie par les organismes d'analyse de sûreté dans le cadre du programme d'urgence pour la centrale de Kozloduy, financé par le budget Phare. En conclusion, la France, par l'intermédiaire de son autorité de sûreté, agit activement pour soutenir et conseiller les autorités de sûreté mises en place dans les principaux pays d'Europe centrale et orientale et dans les pays résultant de l'ancienne URSS. L'objectif principal poursuivi est d'aider ces pays à améliorer la sûreté des réacteurs qui peuvent être améliorés et à arrêter les réacteurs les plus déficients par la mise en place de nouvelles capacités de production.

## Données clés

**Auteur :** [M. Charles Serge](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 57886

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** environnement

**Ministère attributaire :** environnement

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée le :** 18 mai 1992, page 2171